



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada



écoÉNERGIE
une initiative d'écoACTION

ENERGY STAR® POUR LES MAISONS NEUVES



ENERGY STAR pour les maisons neuves appuie l'initiative fédérale écoACTION en augmentant le niveau d'efficacité énergétique des maisons nouvellement construites en Ontario et en Saskatchewan.

Depuis 2001, l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada (RNCCan) fait la promotion du symbole international ENERGY STAR® au Canada et en surveille l'utilisation. Les produits affichant le symbole ENERGY STAR permettent d'économiser de l'énergie et de l'argent en plus de contribuer à la protection de l'environnement.

Tout produit ou toute pièce d'équipement affichant le symbole ENERGY STAR est éconergétique et satisfait à des spécifications techniques très strictes.

Qu'entend-on par maison neuve homologuée ENERGY STAR?

En 2005, RNCCan a élargi l'initiative ENERGY STAR au Canada pour inclure les maisons neuves éconergétiques. Les maisons neuves homologuées ENERGY STAR présentent des caractéristiques liées à l'efficacité énergétique qui se traduisent par d'importantes économies d'énergie et un plus grand confort. L'efficacité accrue de ces maisons se traduit par une diminution des coûts d'énergie pour les propriétaires.

Qu'est-ce que cela comprend?

Les mesures éconergétiques classiques pour les maisons neuves comprennent

- une meilleure isolation
- des fenêtres à plus haut rendement
- une meilleure protection contre les courants d'air

Canada

E N E R G Y

- des systèmes de chauffage, d'eau chaude et de climatisation plus efficaces
- des conduits scellés pour une meilleure distribution de l'air
- des appareils homologués ENERGY STAR (s'ils sont fournis par le constructeur)

Les avantages pour le nouveau propriétaire de maison sont

- des factures d'énergie moins élevées
- un plus grand confort
- une assurance de la qualité confirmée par le gouvernement
- des impacts plus faibles sur l'environnement
- une meilleure valeur de revente

Dans quelle mesure une maison homologuée ENERGY STAR est-elle éconergétique?



Une maison neuve homologuée ENERGY STAR est conçue pour offrir un rendement énergétique d'environ 25 p. 100 supérieur à celui d'une maison répondant aux normes de construction ordinaires. Au regard de cette dernière, elle consomme considérablement moins d'énergie pour le chauffage, la climatisation et la production d'eau chaude. Le symbole ENERGY STAR désigne ainsi une habitation éconergétique – moins énergivore et offrant un meilleur rendement dans l'ensemble. Il atteste également que votre constructeur a respecté son engagement à vous bâtir une maison beaucoup plus éconergétique qu'elle ne le serait autrement.

ENERGY STAR et l'environnement

Aujourd'hui, 17 p. 100 de l'énergie consommée au Canada sert à faire fonctionner nos maisons. Chaque fois que nous utilisons des combustibles fossiles tels que le charbon, le mazout ou le gaz, nous produisons des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui contribuent aux changements climatiques. Une maison neuve homologuée ENERGY STAR réduit les émissions de GES d'environ trois tonnes par année.

Existe-t-il une aide financière pour les acheteurs de maisons neuves?

On offre plusieurs rabais et incitatifs régionaux aux constructeurs et acheteurs de maisons. Pour savoir s'ils s'appliquent à vous, vérifiez notre liste de rabais et d'incitatifs à maisonsneuves.rncan.gc.ca ou appelez 1 800 O-Canada (1-800-622-6232) ou ATS (1-800-926-9105). Vous pouvez aussi communiquer avec des associations de constructeurs de maisons et les services publics pour vous renseigner sur les programmes et les appuis financiers locaux et régionaux.



Avec qui devrais-je communiquer?

Si vous êtes intéressé à devenir un constructeur accrédité ENERGY STAR, ou si vous désirez faire l'achat d'une maison homologuée ENERGY STAR, consultez notre site Web à energystar.gc.ca/maisons afin de vous renseigner sur la façon de communiquer avec un organisme de service de votre région.

Si vous possédez un commerce enregistré qui fournit du matériel ou des services pour les maisons neuves homologuées ENERGY STAR, vous pouvez utiliser le nom ou le symbole ENERGY STAR dans votre matériel de promotion. Consultez notre site Web à energystar.gc.ca/maisons afin de vous renseigner sur la façon de communiquer avec un organisme de service de votre région.

Pour commander des publications sur l'efficacité énergétique pour les maisons neuves, composez le 1-800-387-2000.

Le nom et le symbole ENERGY STAR® sont des marques déposées de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, et sont utilisés avec la permission de cet organisme. Le nom et le symbole graphique ÉnerGuide sont des marques officielles de Ressources naturelles Canada.

Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada
*Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique
à la maison, au travail et sur la route*

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2009

N° de cat. M144-176/2009 (Imprimé)
ISBN 978-0-662-06563-0

N° de cat. M144-176/2009F-PDF (En ligne)
ISBN 978-1-100-90955-4



Papier recyclé